

MAD/020.58.3

XVI

Parti Ouvrier belge

CHIFFRES. — Le nombre de nos affiliés à fin décembre 1906 était de 145,781 ; à fin décembre 1907, il monte à 161,239 ; en 1908, il est de 183,997 membres et en 1909, il monte à 185,319 cotisants.

Le nombre de groupes, qui était de 803 en 1906, s'élève actuellement à 906, comprenant coopératives, mutualités, syndicats et groupes politiques.

Les ressources du Conseil général du Parti sont fort limitées, puisque la cotisation annuelle versée par les fédérations régionales ne représente que 10 centimes par membre et par an, ce qui fait que nous disposons d'un capital d'environ 20.000 fr. chaque année pour les frais de propagande socialiste.

En dehors des appointements du fonctionnaire permanent, les frais de bureau s'élèvent à environ mille francs par an ; les imprimés, brochures, affiches, manifestes, etc., publiés et lancés par le Conseil, se montent chaque année à environ dix mille francs, le restant étant dépensé à des interventions dans les grèves, lock-outs, ou crises industrielles pour venir en aide à nos associations syndicales et professionnelles.

ELECTIONS. — Le régime électoral belge est celui qui est le mieux étudié pour avantager les classes conservatrices, puisqu'il attribue des votes supplémentaires au contribuables, aux propriétaires, aux diplômés universitaires et aux rentiers.

C'est ainsi que nous possédons des électeurs à 1, 2 et 3 voix et même à 4 voix pour les élections communales. Ajoutons à cela la difficulté pour les ouvriers de conserver, tout au moins dans les grandes villes, leur domicile dans la même commune, ils perdent leur droit électoral par insuffisance de résidence (quatre ans pour l'électorat communal).

Les élections législatives se font par moitié du pays et tous les deux ans. Ce qui fait que nous avons eu une seule élection pendant notre période triennale, c'est en 1908. Nous sommes donc obligés d'additionner les deux élections successives pour obtenir un total des voix socialistes en Belgique.

En 1900 (élection générale)	443.676 voix
En 1902-1904	463.967 voix
En 1904-1906	469.094 voix
En 1906-1908	483.241 voix

Cette augmentation représente un progrès, mais lent et sûr de l'influence de nos idées ; une partie de ces voix nous vient de l'augmentation du nombre des électeurs et l'autre du résultat de nos œuvres ; ajoutons qu'en 1906 nous avons 30 députés et qu'en 1909 nous en comptons 35 sur 166. Les sénateurs restent au nombre de 7 sur 110.

L'action provinciale du Parti socialiste s'est manifestée en majeure partie dans la création, l'orga-

nisation ou le développement de l'enseignement professionnel donné par les pouvoirs publics ; cet enseignement est relativement jeune dans notre pays et n'est nullement encouragé par le gouvernement catholique qui nous domine depuis 25 ans.

L'action communale de nos 850 élus socialistes mais dont à peine 700 ont adhéré à la Fédération nationale des conseillers communaux, s'est confinée principalement dans la défense et l'extension des régies municipales. C'est ainsi que les libéraux de Gand s'étant refusé à l'installation de la cantine scolaire ouverte à tous les enfants, les catholiques et les socialistes ont voté cette réforme et depuis, constituent le collège échevinal à l'exclusion des libéraux qui ont démissionné. Le gouvernement clérical n'a reculé devant aucun moyen pour faire échouer ou empêcher la réalisation des régies décidées par les conseils communaux démocratiques.

*
**

LA PRESSE. — Notre presse reste stationnaire au point de vue du chiffre total des lecteurs bien que le tirage du *Peuple*, du *Vooruit*, du *Journal de Charleroi* et de *l'Avenir du Borinage* se soit fortement développé, mais il semble que ces gains soient plutôt récupérés sur les lecteurs des petits journaux locaux ; le tirage des journaux quotidiens s'élève à environ 142.000 exemplaires.

*
**

ECOLE. — Le Conseil général du P. O. belge a suivi l'exemple de l'Allemagne, en instituant une

école socialiste, mais hebdomadaire seulement en 1908 et bi-hebdomadaire en 1909. Nos meilleurs théoriciens et militants y ont développé les questions les plus importantes et nécessaires à l'éducation des jeunes gens venant au Parti. L'intention des fondateurs de l'école était surtout de former de jeunes recrues, capables de prendre place dans les rangs des militants, au point de vue politique, syndical, coopératif et autre forme d'organisation ouvrière socialiste. Disons que notre initiative a été reprise ensuite par Gand, Huy et Liège, où des cours furent également institués.

CONGRÈS. — Les Congrès annuels ont eu à s'occuper de questions de la plus haute importance, à côté de questions d'organisations intérieure.

Par suite de la reprise, par la Belgique, de l'Empire du Congo notre parti s'est trouvé devant le problème colonial, quelques mois après la décision du Congrès de Stuttgart.

Des débats longs et passionnés eurent lieu à notre Congrès d'avril 1908 et finalement l'ordre du jour ci-dessous fut adopté :

« Le Congrès,

Considérant que les socialistes ne pourraient s'associer aux entreprises coloniales des gouvernements bourgeois, qu'en acceptant une part des responsabilités dans l'exploitation dont, inévitablement, les populations indigènes sont victimes dans les colonies capitalistes ;

Considérant d'autre part que la déclaration de

principes du Parti ouvrier fait un devoir aux socialistes de prendre la défense de tous les opprimés sans distinction de race ;

Déclare que les mandataires socialistes en ne votant pas contre le projet d'annexion du Congo, iraient alors contre des principes affirmés, en maintes circonstances par les congrès socialistes nationaux et internationaux ;

Dénonce aux travailleurs l'abominable régime de spoliation et de servage qui sévit actuellement au Congo ;

Et, dans l'hypothèse de la reprise, invite les mandataires socialistes à lutter pied à pied pour assurer la reconnaissance des droits du Parlement, belge l'abolition de l'absolutisme et du travail forcé, l'établissement d'un régime de protection efficace pour les populations indigènes ;

Le congrès charge le Conseil général de provoquer dans le pays une agitation intense pour soulever l'opinion publique contre la reprise du Congo.»

Le congrès de 1909 examina l'attitude de nos mandataires au Parlement à l'occasion de leur vote dans une loi réorganisant le service militaire dans notre pays et ce fut à la presque unanimité des délégués présents que l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Le Congrès,

Rappelant l'article 10 du programme du Parti ouvrier : Suppression des armées et transitoirement nation armée ;

Invite les groupes du Parti ouvrier à accentuer

la propagande contre le militarisme et pour ce qui concerne l'attitude des mandataires socialistes au Parlement, se déclare favorable à une réforme démocratique des lois de milice qui, mettant fin au régime du remplacement et du tirage au sort, sans aggraver les charges, constituerait un acheminement vers la nation armée ;

Proclame, qu'en aucun cas, les mandataires socialistes ne pourraient donner leur adhésion à un projet qui aurait pour conséquence d'augmenter encore les charges militaires qui pèsent sur le pays. »

Enfin un Congrès extraordinaire fut organisé les 6 et 7 février 1910 pour prendre position dans une question hautement importante et qui a préoccupé plusieurs partis socialistes : la participation au pouvoir.

C'est par 202 voix contre 100 accordées à deux résolutions de tendances différentes que le Parti ouvrier belge s'est rallié à l'ordre du jour suivant :

« POLITIQUE GÉNÉRALE

Considérant que le Parti ouvrier ne saurait, sans compromettre les intérêts dont il a la garde, ni prêter son appui systématiquement à un ministère bourgeois, ni s'engager par avance à rendre systématiquement impossible l'existence d'un gouvernement résolu à faire les réformes démocratiques urgentes que réclame la classe ouvrière ;

Le Congrès,

Déclare que les travailleurs belges ont le plus

puissant intérêt à ce que la majorité cléricale soit renversée et à ce qu'aucun parti bourgeois n'ait à lui seul la majorité au Parlement ;

Met la classe ouvrière en garde contre les dangers d'une politique qui, sous prétexte de bloc ou de coalition anticléricale, porterait atteinte à l'indépendance du Parti ouvrier ;

Attire l'attention des militants sur la nécessité d'affirmer en toutes circonstances qu'au lendemain de la victoire des partis d'opposition, le Parti ouvrier gardera sa pleine et entière liberté d'action ; que sa politique sera ce qu'elle a toujours été, une politique de classe ; que son attitude, vis-à-vis de tout gouvernement qui viendra à se constituer, s'inspirera uniquement de l'intérêt supérieur du prolétariat et dépendra, notamment de l'attitude que prendra ce gouvernement à l'égard du SUFFRAGE UNIVERSEL et des autres réformes politiques et économiques, dont la classe ouvrière poursuit la réalisation. »

« PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

Le Congrès,

Vu les résolutions du Congrès international de Paris, confirmées par le congrès international d'Amsterdam :

Déclare :

1) Qu'il se refuse tout d'abord conformément aux décisions de ces congrès, à admettre comme possible la participation individuelle de certains socialistes sans l'assentiment du Parti ouvrier, à un

ministère quelconque, les dits socialistes, s'il pouvait s'en rencontrer, devant s'exclure par ce seul fait du Parti et de l'Internationale ouvrière ;

2) Que pour le surplus, la question de la participation gouvernementale est « une question de tactique, et non de principe » (résolution de Paris) qui devra être résolue par un congrès du Parti, le jour où elle sera pratiquement posée ;

3) Que la mission politique du Parti ouvrier qui est principalement de défendre les intérêts de la classe des travailleurs, et de propager les solutions les plus radicales et les plus rapprochées de son idéal révolutionnaire de transformation sociale, a été remplie jusqu'ici, surtout, sous son aspect critique et d'opposition, mais que le jour viendra où elle aura à se manifester sous son aspect constructif et gouvernemental ; que, ce jour, le Parti ouvrier saura assumer les responsabilités du pouvoir, et traduire dans les réalités, par approximations de plus en plus parfaites, son programme immédiat et son programme idéal. »

Le Parti Ouvrier belge entretient les relations les plus amicales avec les organisations des autres pays. C'est ainsi qu'il se fait habituellement représenter à titre d'hôte aux congrès des partis socialistes de France et d'Allemagne. Il envoya, outre les secours aux victimes de la réaction russe, une délégation aux funérailles du célèbre révolutionnaire Guerchouni ; il prit l'initiative d'une souscription en faveur des amis espagnols en vue de créer un journal socialiste quotidien ; de même qu'il vint en aide au mouvement révolutionnaire en République

Argentine. Le Parti Ouvrier fit également de son mieux pour intervenir dans le grand conflit économique de Suède ; si les secours ne furent pas plus importants c'est que nos caisses étaient épuisées par le soutien de longues et nombreuses grèves en Belgique.

L'ORGANISATION SYNDICALE. — Le nombre des affiliés à la Commission Syndicale du Parti Ouvrier et des Syndicats Indépendants s'accroît régulièrement tous les ans.

En 1906,	il y avait	42,490	affiliés
» 1907,	»	57,840	»
» 1908,	»	67,418	»
» 1909,	»	72,000	»

Le nombre de syndiqués qui se réclament de la lutte des classes était :

En 1906	de	127,166	membres
» 1907	»	138,763	»
» 1908	»	125,943	»

La diminution du nombre de syndiqués, pendant l'année 1908, provient du chômage extraordinaire à la suite de la crise intense que l'industrie belge traversa cette année.

Nous avons pu constater que la puissance de résistance de nos syndicats augmente constamment ; la moyenne des cotisations versées par les membres monte régulièrement. Elle était en

	1907	1908
	par mois	en par membre
Dans l'Alimentation	de fr. 1.69	—
» le Bâtiment	» 1.02	1.48

» le Bois	»	1.23	1.36
» la Carrosserie	»	2.42	2.57
» la Chaussure	»	1.23	1.40
» la Métallurgie	»	2.02	2.05
» le Tabac	»	2.61	2.91
» le Textile	»	1.63	2.03
» le Transport	»	1.57	1.60

Pendant les trois dernières années, la plupart des syndicats professionnels, affiliés à notre Centrale Syndicale Nationale, font des efforts pour transformer les bases de leur organisation. De plus en plus, le système fédératif fait place aux unions professionnelles nationales.

Nous marchons résolument vers le syndicalisme moderne qui a but de concentrer les forces du prolétariat organise contre les forces coalisés du patronat.

* *
*

COOPÉRATION. — La Fédération des Coopératives s'étend de plus en plus dans notre pays ; elle comptait à fin décembre 1909, 174 sociétés adhérentes avec 140.730 membres ayant versé un capital de 1.942.266 fr. 17 centimes.

Les ventes annuelles des coopératives de consommation atteignent le chiffre de 40.655.358.84 et les bénéfices réalisés se montent à 3.855.443.90 fr.

La valeur immobilière possédée par les coopératives est de 14.837.114.28 fr. et elles occupent comme personnel 2128 personnes.

Les Coopératives ayant à soutenir partout l'orga-

nisation locale, bien peu d'entre elles ont jusqu'à présent respecté la décision d'abandonner un 1/2 p. c. des bénéfices à la propagande par la presse ; cependant depuis quelques temps elles se sont prononcées pour l'abonnement fourni gratuitement aux consommateurs aux frais des coopératives ; c'est à dire qu'elles poursuivent à côté du bien être matériel le bien être intellectuel.
